

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École de la Haute-Ville**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le 5 décembre 2016 à 19 h à la bibliothèque de l'école de la Haute-Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur André Godard, PRÉSIDENT du conseil d'établissement
Madame Annie Belval, enseignante
Madame Pascale Gauvin, enseignante
Madame Marcelle Télémaque, professionnel
Madame Manon Gouin, parent
Monsieur Pascal Lavigne, parent
Madame Isabelle Marchand, parent
Madame Lyne Gladu, personnel de soutien

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Anne-Marie Ménard, directrice
Madame Catherine Bombardier, secrétaire de gestion

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Jean-François Morin, enseignant
Monsieur Stéphane Pollender, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 05 ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur André Godard, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. MOT DU PRÉSIDENT

Aucun mot du président lors de cette séance du conseil d'établissement.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Godard, président, fait la lecture de l'ordre du jour aux membres du C.É.

CÉ # 16-17-027

Il est proposé par madame Annie Belval
Et appuyé par madame Manon Gouin

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Monsieur André Godard, président, demande aux membres du C.É. s'il y a des modifications à y apporter.

CÉ # 16-17-028

Il est proposé par madame Marcelle Télémaque
Et appuyé par madame Pascale Gauvin

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Aucun suivi à faire lors de cette séance du conseil d'établissement.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

6. PAROLE AU PUBLIC

Alexandre Beauregard, élève représentant du conseil des élèves, explique aux membres du C.É. en quoi consiste la fête de Noël cette année et qu'il s'agit d'une journée «chick». Madame Annie Belval, enseignante, enchaîne sur les activités organisées lors de cette journée (spectacle, tombola, maquillage, skate park intérieur, table à dessert...). Madame Anne-Marie Ménard, directrice, mentionne que nous n'avons pas encore le taux de participation à la fête de Noël puisque nous commençons tout juste la collecte des coupons-réponse.

Madame Manon Gouin, parent, demande s'il y a un temps limite par parent lors de la remise des bulletins. Madame Anne-Marie Ménard, directrice, mentionne qu'habituellement le temps maximum est de 5 à 10 minutes par parent. De plus, elle mentionne qu'il est difficile d'informer le parent que le temps est écoulé lorsque l'élève a des difficultés et que l'enseignant et le parent sont en mode solution. Par contre, les enseignants peuvent demander les coordonnées du parent afin de continuer la conversation et le suivi par téléphone ou par courriel.

7. CONSULTATION CSVDC

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, présente aux membres du C.É. l'acte d'établissement 2017-2018, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020, la détermination des services éducatifs dispensés par les écoles 2017-2018, les règles et critères relatifs à l'inscription, à la formation des groupes et au transfert des élèves dans les écoles de la Commission scolaire.

Les membres du C.É. proposent que le local A-103, servant de local à la médiathèque de la CSVDC, soit déménagé dans un autre établissement afin que l'école puisse récupérer celui-ci pour les besoins de l'école.

CÉ # 16-17-029

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Annie Belval

QUE l'acte d'établissement soit amendé tel que demandé à la CSVDC, afin qu'il y ait un transfert de la médiathèque dans un autre établissement.

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019, la détermination des services éducatifs dispensés par les écoles 2016-2017, les règles et critères relatifs à l'inscription, à la formation des groupes et au transfert des élèves dans les écoles de la Commission scolaire soient approuvés tels que présentés.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

9. MODALITÉ D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, présente aux membres du C.É. les modalités d'application du régime pédagogique 2016-2017 pour l'école de la Haute-Ville.

CÉ # 16-17-030

Il est proposé par monsieur Pascal Lavigne
Et appuyé par madame Manon Gouin

QUE les modalités d'application du régime pédagogique 2016-2017 soient approuvées telles que présentées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

12. PROJETS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES EN DEHORS DE L'HORAIRE ET DE L'ÉCOLE ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, présente les projets de sorties éducatives et de campagnes de financement aux membres du C.É.

CÉ# 16-17-031

Il est proposé par madame Marcelle Télémaque
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE les projets d'activités éducatives présentés soient approuvés tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur André Godard, parent, délégué au comité de parents de la Commission scolaire mentionne que lors de la prochaine rencontre, il sera question de la présentation du calendrier et les dossiers présentés en consultation à cette séance du conseil d'établissement.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

14. CORRESPONDANCE

Monsieur André Godard, président, prend connaissance de la correspondance reçue et en fait part aux membres du C.É.

15. QUESTIONS À L'ÉTUDE

Aucune question à l'étude lors de cette séance du conseil d'établissement.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 38.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 23 janvier à 19 h.
Tous les sujets, à l'ordre du jour, ayant été traités,

CÉ # 16-17-032

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Belval
ET APPUYÉ par madame Manon Gouin

QUE la séance soit levée, à **19 h 38.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Direction

Présidence